

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 2 octobre 2024, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Suzanne Guilbault M. Nyx Pilon
Mme Kim Bernatchez Mme Michelle Payette
M. François Beaumont M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-RAG-6912

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Demande de crédit pour boues septiques
- 6.2 Renouvellement du contrat de boues septiques –
délégation à la municipalité de Grand-Remous
- 6.3 Appui à la MRCVG
- 6.4 Souper gastronomique de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau
- 6.5 Adoption du premier projet de règlement de lotissement
2024-222
- 6.6 Redevances sablières

Adoptée.

2024-RAG-6913

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024 tel que présenté.

Adoptée.

2024-RAG-6914

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 19 200.80 \$ et la liste des comptes payés au montant de 20 372.78 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 2 octobre 2024 au montant de 107 211.64 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 octobre 2024

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 148 192.98 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 397.07 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente au conseil la liste des permis émis en septembre 2024.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition publicitaire CHGA

La directrice générale présente au conseil une offre publicitaire pour l'année 2025. Comme l'offre est assez élevée et qu'il est plus gagnant pour la municipalité de prendre les publicités à la pièce, le conseil ne prendra pas l'offre publicitaire pour 2025.

2024-RAG-6915

PROGRAMME DE SKI ALPIN AU MONT SAINTE MARIE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de payer les frais du transport au tarif de 150.00 \$ pour les enfants de notre municipalité qui vont s'inscrire pour le transport dans le programme.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6916

DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc a demandé des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est celle de Vincent Flansberry au montant de 707 096.25 \$ pour les trois années du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'attendait pas à une telle augmentation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est résolu unanimement que le conseil rejette la soumission reçue et demande à la directrice générale de refaire un nouvel appel d'offres dans le but d'obtenir d'autres soumissions moins élevées.

Adoptée.

2024-RAG-6917

DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DE LA CUISINE POUR UN SOUPER AFIN D'AMASSER DES FONDS POUR UN VOYAGE HUMANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la demande de Samuel Malette et Michelle Payette pour le prêt de la salle et de la cuisine gratuitement afin d'amasser des fonds pour un voyage humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à encourager ces citoyens qui désirent faire la différence dans des projets d'envergure pour aider les gens dans le besoin dans d'autres pays;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve le prêt gratuit de la salle communautaire et de la cuisine pour l'organisation de leur souper du 9 novembre 2024 pour amasser des fonds.

Adoptée.

Note : Michelle Payette et Nyx Pilon (conjoint de Samuel Malette) se sont retirés pour la décision puisqu'ils sont directement impliqués.

2024-RAG-6918

APPUI À LA MRCVG - COUVERTURE CELLULAIRE POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-R-AG236 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG du 18 juin dernier relativement à la couverture cellulaire sur le territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est toujours aussi important pour les élus de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la connectivité est un besoin essentiel afin d'assurer la sécurité pour la population val-gatinoise;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juin dernier, 100 sites supplémentaires ont été annoncés par le cabinet du premier ministre, cependant la Vallée-de-la-Gatineau ne figure toujours pas dans ces ajouts;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que le Conseil de Bois-Franc appui le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au gouvernement du Québec de réviser la phase II de construction de sites cellulaires afin d'y ajouter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution au cabinet du premier ministre, monsieur François Legault ainsi qu'à l'adjoint parlementaire du ministre des Finances, monsieur Gilles Bélanger.

Adoptée.

2024-RAG-6919

DEMANDE DE DON D'ALBATROS VG

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de don d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau a été faite;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement bénévole en fin de vie et pour les personnes isolées est très important et tous les dons servent à couvrir les frais de déplacement auprès des bénéficiaires, les frais de formation et les frais de publicité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin qu'ils puissent continuer à offrir ces services.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6920

APPUI À LA MRCVG - SUIVI DE LA CORRESPONDANCE - PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2024-R-AG199 de la MRCVG appuyant la compagnie « Transport Lemens Inc » dans sa demande de bonification du programme d'électrification du transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme annoncé par le gouvernement du Québec exige que tout nouvel autobus scolaire immatriculé aux fins du transport d'élèves soit propulsé par l'électricité d'ici 2030;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du ministre en date du 26 juillet 2024 en guise de réponse à la résolution 2024-R-AG199 de la MRCVG soulignant que des travaux sont en cours afin de prolonger le Programme et de l'actualiser aux besoins des transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette correspondance, soi-disant positive, l'entreprise Transport Lemens Inc, se trouve actuellement dans une situation précaire à la suite de l'achat de leur autobus scolaire électrique à plus de 300 000,00\$ en plus des frais associés à l'installation de la borne et les frais reliés à l'électricité, sur une aide financière de 150 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet achat par l'entreprise de transport, plusieurs problématiques sont survenues avec la transmission, la direction ainsi que la batterie. La transmission et la direction ont dû être remplacées, et ce, après seulement 40 km de transport avec ce véhicule;

CONSIDÉRANT QUE les pièces et la main-d'œuvre sont difficilement accessibles et disponibles, l'entreprise ne sera pas en mesure de l'utiliser pour le début de l'année scolaire 2024;

CONSIDÉRANT ces éléments, plusieurs bris de services du transport scolaire pour la prochaine année scolaire sont à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été entendues par la Fédération des Transporteurs par Autobus;

CONSIDÉRANT tous ces enjeux de bris mécanique, la confiance de ces engins électriques n'est plus à son maximum considérant que la sécurité des enfants est compromise;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de Bois-Franc d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la mobilité durable;

Une dérogation de minimum 5 ans, afin de permettre aux entreprises de transport scolaire de bénéficier d'un délai supplémentaire afin de répondre aux critères du Programme;

- Bonifier l'aide financière permettant aux compagnies de transports de couvrir une plus grande partie des frais associés à l'achat des autobus électriques à 100%.

Adoptée.

2024-RAG-6921

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC – AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA ROUTE 105

CONSIDÉRANT la dernière résolution adoptée par le Conseil de la MRCVG lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023 relativement à une demande d'accès à l'information au MTQ quant au portrait de la route 105;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette résolution, plusieurs autres revendications ont été faites afin d'améliorer l'état de la route 105;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec l'équipe du ministère du Transport et de la mobilité durable et les membres du Conseil de la MRCVG a eu lieu afin de présenter la carte des travaux pour les années 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'annonce du ministère au printemps dernier, les travaux annoncés ne sont toujours pas débutés à ce jour et l'hiver approche à grands pas.

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'investissement pour l'année 2024 quant aux travaux sur la route 105 n'est pas tenue ;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la route 105 enfreint le roulement de l'économie au sein de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des utilisateurs journaliers soit ; les citoyens, les agriculteurs, les ambulanciers, les agents de la Sûreté du Québec, les transporteurs par autobus scolaire, les transporteurs

en vrac ainsi que les touristes, s'en trouvent lourdement affectée et compromettent leur sécurité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu par le Conseil de Bois-Franc d'appuyer le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande à la ministre, madame Geneviève Guilbault de venir à la rencontre des élus de la MRCVG avant la fin de l'année 2024, et ce, afin de justifier la cause du retard des travaux d'amélioration de la route 105, qui celle-ci se trouve toujours dans un état lamentable.

Il est également résolu qu'advenant un non-retour à la présente résolution, les élus de la MRCVG entreprendront des actions concrètes afin de faire comprendre au ministère l'importance de ce dossier pour le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2024-RAG-6922

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC STE-MARIE –
DEMANDE DE SOUTIEN AU MAMH, POUR DES MODIFICATIONS
SOUHAITÉES POUR LE PÔLE TOURISTIQUE DE LAC-SAINTE-
MARIE, DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRCVG**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a été adopté en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le schéma actuel ne permet plus ou presque plus de développement dans le pôle touristique du Lac-Sainte-Marie qui est le moteur économique de notre municipalité ainsi qu'un atout majeur de la Vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de discussions et rencontres ont eu lieu avec la MRCVG et le MAMH régional depuis plus d'un an à ce sujet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces diverses discussions et rencontres nous avons demandé à la MRCVG et au MAMH régional de nous aider à trouver une solution acceptable pour tous et adaptée à notre réalité exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a déposé au MAMH, en juin 2024, et ce après à plusieurs discussions avec les intervenants, une demande de modification du schéma concernant le pôle touristique du Lac-Sainte-Marie, qui selon nous était acceptable pour tous;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification est d'une importance cruciale pour l'avenir de la municipalité de Lac-Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2024, une lettre de refus du MAMH a été reçue par la MRCVG, concernant la demande de modification du schéma pour le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE depuis le dépôt de la demande de modification le MAMH régional est resté muet et qu'aucune demande d'informations supplémentaires, d'explications ou de rencontres n'a été faite;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a attendu jusqu'à la date limite prévue par la Loi pour nous aviser de leur refus, et ce malgré le fait qu'ils sont impliqués dans le dossier depuis janvier 2024 et qu'ils sont au courant des implications économiques majeures d'un tel refus;

CONSIDÉRANT QUE le refus est basé sur des orientations gouvernementales qui ne cadrent pas avec la réalité de notre pôle touristique et de notre périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les orientations gouvernementales sont un cadre normatif qui s'applique en général à l'ensemble des Villes et Municipalités, mais que parfois il y a des exceptions à la règle;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes cette exception à la règle et qu'il est du devoir du Ministère de trouver une solution pour nous permettre de continuer de nous développer et d'assurer notre avenir en tant que Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans sa lettre de refus, le MAMH, nous demande d'assurer l'implantation et le développement des réseaux d'aqueduc et d'égouts seulement dans le périmètre urbain, sauf pour des motifs de salubrité et de santé publique;

CONSIDÉRANT QU'ils nous demandent aussi de diriger l'usage « habitation multiple » dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont eux-mêmes dit que l'implantation d'un réseau d'aqueduc et d'égouts dans notre périmètre urbain était non viable et donc non acceptable pour leur programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà un réseau d'aqueduc et d'égouts dans le pôle touristique, zone où le développement a lieu, et qu'il est sous-exploité;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'argent a été investi, au fil des années, dans ce réseau par la Municipalité et par divers paliers gouvernementaux sous forme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons optimiser et consolider nos infrastructures existantes comme tout bon gestionnaire le ferait;

CONSIDÉRANT QUE notre volonté de densifier le périmètre urbain se reflète dans notre nouveau plan d'urbanisme et nos nouvelles règlementations, mais que l'atteinte de notre objectif risque d'être longue et ardue;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité a besoin économiquement que le développement du pôle touristique se poursuive et que nous sommes prêts à bien le structurer et l'encadrer;

CONSIDÉRANT QUE les règles sévères et l'interdiction de tous nouveaux lotissements futurs dans près de 80% du pôle touristique obligent nos promoteurs à lotir précipitamment, sans plan

d'ensemble et sans vision à long terme ce qui est encore plus dangereux pour notre avenir;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Lac-Sainte-Marie dans sa demande au MAMH d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement telle que présentée par la MRCVG ou de leur proposer rapidement, une solution alternative qui permettra à Lac-Sainte-Marie de poursuivre son développement dans le pôle touristique afin d'assurer sa survie économique et d'assurer l'optimisation et la consolidation de ses infrastructures en place.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la ministre, madame Andrée Laforêt, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière et à la préfète de la MRCVG, madame Chantal Lamarche.

Adoptée.

2024-RAG-6923

DEMANDE DE CRÉDIT POUR BOUES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a demandé un crédit pour la vidange de boues septiques suite à l'incendie de sa maison;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'incendie, lors de la reconstruction, l'entrepreneur devait déplacer un peu le réservoir septique donc, une vidange devait être fait à ce moment au tarif d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a payé une vidange complète à un taux beaucoup plus élevé qu'en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la vidange régulière devait être faite cette année à son domicile, mais que suite à la vidange après l'incendie, celle-ci n'avait pas à être vidangée comme prévu;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de créditer le montant facturé sur le compte de taxes 2024 pour les boues septiques.

Adoptée.

2021-RAG-6924

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE VIDANGE, COLLECTE & TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUES AVEC GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de boues septiques avec Services Sanitaires Mario Céré inc. arrive à échéance le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil manifeste le désir de poursuivre avec le regroupement;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu :

- de conclure une entente intermunicipale concernant une demande commune de soumissions publiques pour la vidange, la collecte et le transport de boues septiques avec les municipalités de Grand-Remous, Aumond et Egan-Sud;
- de déléguer à la municipalité de Grand-Remous les pouvoirs nécessaires au bon déroulement du processus d'appels

d'offres tels qu'ils seront spécifiés à ladite entente intermunicipale;

- de défrayer à parts égales avec les trois autres municipalités les coûts reliés aux frais de publication pour l'appel d'offres à venir;
- de nommer la mairesse Julie Jolivette à titre de membre du comité d'application de l'entente;
- d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite entente.

Adoptée.

2024-RAG-6925

L'ÉQUITÉ RÉGIONALE – LE MOTEUR D'UN QUÉBEC PLUS ÉQUILIBRÉ ET PROPÈRE

CONSIDÉRANT la définition du concept d'équité régionale désignant la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans les régions du Québec, tel que défini par monsieur Charles Sirois, retraité engagé dans le développement rural, social et économique possédant plus de 40 ans de carrière dans les services publics d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE de par ses actions, le ministère de l'Emploi ne semble pas démontrer son adhérence à ce concept d'équité en imposant mur à mur des normes ne reflétant pas la réalité territoriale propre à chacune des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adhère à ce concept dans sa totalité tel que défini par le document joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que le Conseil de Bois-Franc adopte dans sa totalité ledit document joint intitulé « L'équité régionale : le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère ».

Il est également résolu de transmettre la résolution ainsi que le document concerné à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Souper gastronomique de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une invitation au souper gastronomique afin d'amasser des fonds pour la Fondation. Comme la municipalité est très limitée dans les dons, celle-ci ne participera pas cette année.

2024-RAG-6926

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2024-222

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc doit adopter de nouveaux règlements de concordances suite à l'adoption du nouveau

schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consulté les premiers projets de règlements présentés par la directrice générale et inspectrice municipale Annie Pelletier et qu'il est en accord avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique aura lieu en novembre pour poursuivre le processus d'adoption de la nouvelle réglementation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est résolu unanimement que le conseil adopte le premier projet de règlement de lotissement 2024-222 pour la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Redevances carrières et sablières

Comme la municipalité a de grosses difficultés à se faire payer les redevances sur une carrière, le conseil demande à la directrice générale de regarder quelles seraient nos options pour obliger le propriétaire à faire ses déclarations et à payer ses redevances comme la Loi l'oblige. Celle-ci reviendra sur le sujet suite à la prise de renseignements auprès du Ministère concerné et des autres municipalités sur les moyens que la municipalité peut prendre pour obtenir ses redevances.

2024-RAG-6927

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, dir. générale